

Adaptation des activités PSE – précisions au 17 mars 2020

Au vu de l'évolution rapide de la situation, du nombre d'élèves présents dans les garderies organisées par les écoles suite à la suspension des cours décidée par le Conseil National de Sécurité depuis le 14 mars, veuillez recevoir les précisions et les recommandations suivantes.

Il s'agit pour le personnel des services et des centres de limiter tous les contacts non essentiels afin de ralentir la transmission du virus.

Les services PSE et centres PMS WB-E restent fonctionnels et assurent leur **mission de gestion des maladies transmissibles** pour les écoles et hautes écoles sous tutelle. Cela comprend la diffusion des recommandations officielles, le soutien aux directions d'écoles pour leur application, l'information et la réponse aux questions des écoles et des parents, le soutien aux inspecteurs d'hygiène de l'AVIQ ou de la COCOM à leur demande, ...

Une permanence téléphonique est assurée pour pouvoir répondre aux demandes des écoles et des parents dans les meilleurs délais. (Si dans ce cadre, le télétravail ou le travail à domicile est possible, il peut être mis en place.)

Dans le cadre de la **limitation des contacts non-essentiels** :

- les déplacements dans les écoles ne sont autorisés que dans le cadre du soutien dans la gestion de l'épidémie
- les déplacements non essentiels d'enfants, de familles ou de professionnels de la santé sont à éviter autant que possible.

En conséquence :

- les bilans de santé sont suspendus,
- les visites d'établissements sont suspendues
- les vaccinations peuvent être effectuées pour les enfants présents ou sur rendez-vous au service ou au centre, seulement si le médecin scolaire juge ces dernières opportunes et faisables

Les professionnels de la santé présentant des facteurs de risque (65 ans ou maladie chronique) restent à domicile. Il est demandé de porter une attention particulière à protéger et à libérer au maximum les professionnels de la santé ayant des activités dans le secteur curatif également.

Pour rappel, un élève ou étudiant présentant un ou plusieurs symptômes, tel que fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires, ne peut pas fréquenter la garde organisée par l'école.

Un élève souffrant d'une maladie chronique ne peut la fréquenter non plus.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.